
Dons patriotiques en effets d'habillement et numéraire par les citoyens de la commune de Vedette-Républicaine, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en effets d'habillement et numéraire par les citoyens de la commune de Vedette-Républicaine, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 606;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32872_t1_0606_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

30

Le citoyen Saintaraille, notaire public, du district de Nérac, prie la Convention nationale d'agréer l'hommage qu'il fait à la République, de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

31

Le conseil permanent de la commune de Vedette-Républicaine, ci-devant Philippeville, fait part à la Convention nationale que les citoyens de cette commune ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 120 chemises, 13 paires de souliers, 16 paires de bas et autres effets, et 618 livres.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[*Vedette-Républicaine*, 4 pluv. II. Au C. de S.P.] (3)

« Citoyens représentants,

Nous vous adressons ci-joint le tableau des dons faits à la Patrie par les citoyens de cette commune depuis le 7 frimaire dernier jusqu'au 1^{er} pluviôse présent mois. Nous vous invitons d'en faire le rapport à la Convention nationale pour être inséré au Bulletin : assurez-là de notre parfait dévouement à la République. S. et F. »

DESHOMMES (*off. mun.*), CHATELLE,

ROUSSEaux (*procureur de la comm.*), PESTIAUX.

PERON, LEJEUNE père, Michel LETRUCQ,

J. B. SCHERRER, DAMARD (*secrét. g^{ral}*).

[*Tableau des offrandes*, 1^{er} pluv. II]

Bas : 16; souliers : 13; chemises : 120; guêtres : 4; sacs à peau : 5; culottes : 1; habits : 2; manteau : 1; sabres : 3; baudriers : 3; pantalons : 2; gilets : 1.

Sommes : 618 livres, données pour acheter des effets en bas, chemises et souliers pour les défenseurs de la Patrie.

[*Mêmes signatures que ci-dessus*].

Renvoyé au comité des pétitions par le comité de salut public (4).

32

Le conseil général de la commune de Rodez annonce l'envoi de 800 marcs d'or ou argent, provenant des dépouilles de la superstition.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXXII, 359. B^{1^{re}}, 13 vent. (suppl¹).

(2) P.V., XXXII, 359. B^{1^{re}}, 13 vent. (suppl¹).

(3) C 293, pl. 965, p. 4, 5, 6.

(4) Mention marginale datée du 25 pluv. et signée Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne.

(5) P.V., XXXII, 359. B^{1^{re}}, 13 vent. (suppl¹); C. Eg., n^o 561; *Audit. nat.*, n^o 525; *J. Paris*, n^o 426; *Ann. patr.*, n^o 425; *M.U.*, XXXVII, 185.

[*Rodez, s.d. A la Cour.*] (1)

« La puissance de la Raison a pénétré nos cœurs des principes du Gouvernement révolutionnaire.

La commune de Rodès ne sera pas dominée par la lâche hypocrisie du fanatisme, elle a renoncé à l'exercice public de son culte et s'empresse de vous envoyer huit marcs d'or et d'argent soustraits par les prestiges de l'imposition de la fortune de nos pères pour en faire des reliques.

Ce souvenir ne sera plus sensible à notre cœur dès que ces richesses tournent à l'avantage de la République.

Nous lui avons dans tous les temps fait le sacrifice de nos biens et de nos personnes, quinze cents de nos concitoyens faisant le cinquième de notre population, sont répandus au nord et au midi, aux Alpes et aux Pyrénées, dans les divers bataillons de la République.

Pleins d'ardeur de marcher sous les drapeaux de la liberté et de la victoire, ils n'ont pas voulu retarder leur départ pour se ranger en bataillons particuliers.

La commune de Rodès dont ils font la gloire a depuis leur départ fourni des secours aux familles nécessiteuses de nos braves défenseurs, que ne doit-on pas à ceux que l'amour de la liberté a entraîné sur les frontières et qui nous ont laissé le dépôt de leurs femmes et de leurs enfants.

Nous joignons à l'envoi de nos saints celui des hochets d'orgueil et de vanité qui nous ont été remis sous l'appât desquels les tyrans ont souvent récompensé leurs esclaves.

Vous avez abattu cette coupable idole devant qui les adulateurs se prosternaient.

Ses crimes ont accéléré les progrès de la Révolution, elle marchera sans entrave, elle est cimentée par votre sagesse et un terme prochain assurera le bonheur du peuple français ».

VAISSE (*off. mun.*), BERNAD (*off. mun.*), B. BASSAL (*off. mun.*), BAINARD, MARI, JOUERY (*notable*), CARRÈRE (*off. mun.*), Jacques BOYER fils aîné (*off. mun.*), ACQUIEZ (*off. mun.*), J. CADET, PAISSILLY (*notable*), COULY (*notable*), GARRIGUE (*notable*), BOVY (*notable*), SICARD (*off. mun.*), LE ROUX (*agent nat.*), CARRÈRE (*notable*), PRINISSY aîné (*off. mun.*), FARAYRÉ, FEGNE.

33

La société populaire de Montigny-sur-Aube, département de la Côte-d'Or, envoie une expédition de l'arrêté qu'elle a pris pour remplir les vues du comité de salut public, et accélérer l'extraction du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

(1) C 293, pl. 965, p. 1.

(2) P.V., XXXII, 359. B^{1^{re}}, 11 vent.; *J. Sablier*, n^o 1172.